

La Nation

JAA. CH-1000 Lausanne 1 Poste CH SA

Bimensuel hors partis fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.-

Journal vaudois

Actualités d'une doctrine

En 1933, la Confédération jetait involontairement la Ligue vaudoise dans l'arène politique en voulant imposer aux vigneronns une taxe spéciale sur le vin. *La Nation* avait deux ans, *Les Cahiers de la Renaissance vaudoise* six. Dans les années 1920 avait éclos en Pays de Vaud une forte sensibilité à l'identité locale. Ramuz nous avait appris que le destin artistique du Pays pouvait se passer en dehors de Paris. Avec la Ligue vaudoise, Marcel Regamey, Alphonse Morel et Victor de Gautard affirmaient, face à Berne, l'originalité politique du Pays de Vaud.

En 2021 les fondamentaux demeurent et, au premier chef de ceux-ci, une conception de l'homme comme animal politique, communautaire par nature: il naît dans une famille et s'épanouit dans une communauté politique.

Le destin de l'homme est de se perpétuer. Au-delà de la reproduction naturelle et familiale de l'espèce, il cherche à perpétuer sa communauté politique. Et voici qu'entrent en scène les institutions. En affirmant la possibilité d'un bien commun vaudois, nous affirmons que, sur un territoire donné, différentes communautés cohabitent en harmonie et assurent ainsi une unité nationale différenciée, à l'opposé aussi bien de la société individualiste que de la masse unitaire des régimes totalitaires.

Entre les familles et la nation, une foule de communautés

«intermédiaires» ont leur place. Chacune d'entre elles est le lieu d'un épanouissement personnel. Il ne s'agit pas d'une version postmoderne de quelque confort mental individuel. L'engagement dans une communauté, notamment politique, impose un décentrement par rapport à soi-même. Ce décentrement n'est pas un sacrifice. Il fixe au contraire sa juste place à l'individu. Le service au pays nous rend autant et plus que nous lui donnons. Qu'il s'agisse de syndicats ou d'associations patronales, de clubs de volley-ball ou de sociétés de jeunesse, c'est à ces niveaux que s'exerce la liberté.

En politique, les partis ne sont pas les seuls lieux de l'engagement. Certains syndicalistes, certains patrons, certains syndic de petites communes, certains notables locaux ou régionaux œuvrent plus pour le pays et son unité que l'apparatchik partisan avide de serrer des mains au stand du samedi, lorgnant sur sa réélection.

A cet ectoplasme qu'on appelle «la société civile», qui nous propose une version rose et moralisante du monde moderne, nous opposons le pays qui défend son indépendance et sa souveraineté armée. Les cantons ont confié cette responsabilité à la Confédération, chargée de mener la diplomatie fédérale et, lorsque le diplomate ne

peut plus négocier, d'engager la force militaire, assurant ainsi l'intégrité du territoire et le fonctionnement des institutions. Enfin, la neutralité de la Suisse permet à ce petit pays de ne pas se perdre dans la «cour des grands».

A la suite des USA, FMI et OCDE cherchent à imposer un taux mondial d'imposition des personnes morales. Il s'agit avant tout d'assurer les investissements américains et d'interdire la concurrence fiscale interétatique. La compétence fiscale est d'abord une compétence cantonale. Nous combattons cette nouvelle offensive fiscale américaine. Cela révélera une fois de plus que la Confédération doit être, contre l'extérieur, le bouclier des cantons.

La Confédération peut se révéler dangereuse pour les souverainetés cantonales qu'elle a pour charge de défendre face à l'étranger. Son obsession centralisatrice résulte d'un mélange d'idéologie égalitaire et d'obsession bureaucratique: ce qui se déciderait à la Berne fédérale serait, de ce seul fait, meilleur que ce qui se déciderait à Lausanne, Bellinzzone ou Herisau. Rien n'est plus faux. La flexibilité et la réactivité des cantons durant la pandémie l'ont bien montré.

Les positions prises en vue des votations du 13 juin dernier ont démontré

l'originalité de notre doctrine. Si nous refusons les mesures anti-terroristes, bien que peu enclins au désordre dans les rues, c'était par fédéralisme. En acceptant la loi covid, nous refusons de faire passer un incertain message de mécontentement à nos autorités. En revanche, nous constatons que la loi sur les épidémies de 2013, alors dénoncée par nous comme un «monstre législatif» mais largement acceptée par le peuple, avait pu confirmer le potentiel autoritaire que nous avions alors dénoncé. Les deux initiatives phytosanitaires portaient atteinte à la souveraineté alimentaire de la Confédération, qui n'est qu'un volet parmi d'autres de la souveraineté d'une nation. La loi CO₂, enfin, voulait manifester par des taxes et des interdictions la volonté de «faire un geste pour la planète». Mais un symbole ne justifie pas un ensemble mal fichu de gesticulations étatistes et fiscales.

La défense de notre communauté politique naturelle qu'est le Pays de Vaud appelle des engagements variés dans les domaines institutionnel, associatif, économique, culturel, religieux. La Ligue vaudoise s'efforce d'en donner, à son modeste niveau, une image synthétique. Elle la fait valoir, à sa manière bientôt séculaire, par ses publications, ses réseaux de relations et les moyens de la démocratie directe. On continue!

Félicien Monnier

La journée d'histoire vaudoise de l'UPL

L'Université populaire de Lausanne a tenu le 1^{er} juillet dernier sa rencontre annuelle consacrée à l'histoire de notre pays et de ses institutions. C'était la première fois qu'une rencontre de ce type pouvait être organisée depuis le début de la pandémie. Elle était consacrée aux deux grandes assemblées délibérantes vaudoises des derniers siècles, soit les Etats de Vaud, institution médiévale dont les origines remontent au milieu du XIV^e siècle, et le Parlement, actuel Grand conseil, ayant siégé pour la première fois le 14 avril 1803.

La rencontre, qui réunissait une septantaine de personnes, a débuté par une visite commentée du Château cantonal régénéré et du bâtiment du Grand conseil, visite menée avec passion et élégance par le M. le Chancelier Vincent Grandjean et, pour le nouveau bâtiment du Parlement, par son intendant, M. Thierry Bron. Elle s'est poursuivie par un copieux apéritif dînatoire organisé par les Paysannes vaudoises à la buvette du Parlement.

La soirée s'est achevée par les conférences de MM. Denis Tappy,

professeur d'histoire du droit à l'Université de Lausanne, et Olivier Meuwly, historien, portant sur les deux thèmes susmentionnés.

Le prof. Denis Tappy a commencé par présenter les Etats de Vaud – sujet auquel il a consacré sa thèse de doctorat – et par nous entretenir de leur composition, de leurs attributions et de leur rapport à l'autorité savoyarde, régnante dans le pays à l'époque. Ainsi, les Etats de Vaud, sorte de pendant des Etats généraux français, réunissaient des envoyés des trois Etats, c'est-à-dire du clergé vaudois, des familles aristocratiques et des représentants des principales villes du pays. Les Etats de Vaud œuvraient notamment à la défense des coutumes vaudoises ou au traitement de questions fiscales pour le compte de la Maison de Savoie. Cette institution a contribué à la formation de l'Etat dans le Pays de Vaud, et, si elle ne survit pas à la domination bernoise entre 1536 et 1798, elle a longtemps inspiré les mécontents de l'occupation et plus tard les révolutionnaires vaudois.

Après la période de la République helvétique et de l'Acte de Médiation, le nouveau canton de Vaud intègre la Confédération en 1803 et se dote d'un parlement au sens moderne du terme, assemblée législative que présenta en deuxième partie de soirée M. Olivier Meuwly. Le Grand conseil a connu diverses formes selon des évolutions constitutionnelles et législatives qui ébranlèrent le Canton durant les deux derniers siècles, histoire marquée entre autres par les révolutions libérale puis radicale de la première moitié du XIX^e siècle.

Nous espérons que l'Université populaire de Lausanne poursuivra l'organisation annuelle de ces cours d'histoire vaudoise de haute tenue, car ces rencontres – sous ce format mêlant considérations architecturales, expériences gastronomiques et contributions intellectuelles – illustrent la richesse de notre histoire¹ et la rendent vivante.

Lionel Hort

¹ Les lecteurs de *La Nation* qui ne l'ont pas encore fait pourront prendre connaissance du riche et varié programme de cours de l'UPL sur son site Internet: <https://uplausanne.ch>

“

Même après la Révolution, la France laïque n'a pu survivre qu'aussi longtemps que sa société a continué d'être fondée sur la tradition chrétienne; à partir du moment où ce fondement s'est fragilisé, puis a largement disparu, la société s'est dissoute dans

le matérialisme, l'hédonisme, le nihilisme et la perversion: sont-ce vraiment les «valeurs» au nom desquelles nous voulons nous opposer à l'islamisation?

David Engels, *Valeurs actuelles*, 13-19 mai 2021

”

Avoir la politique de ses moyens

Dans un précédent article¹, nous avons dénoncé la sous-évaluation systématique des recettes de l'Etat dans ses budgets des dix dernières années, ainsi que l'usage annuel de près d'un demi-milliard par an pour des dépenses ou réserves extra-budgétaires. Il faut ajouter à ce montant environ 350 millions de capitalisation propre. Malgré des dépenses dans le santé/social en hausse constante, l'écureuil obèse qu'est devenu l'Etat trône au sommet d'un tas de noisettes de 4 milliards.

Le Canton avait donc – et a toujours – les moyens d'une politique d'investissement généreuse, à la hauteur de ses ambitions démographiques (un million de Vaudois en 2044), environnementales (le Plan climat) et éducatives. Or, les investissements bruts de ces dix dernières années sont restés misérablement stables à 300 millions. C'est moins, en valeur absolue, qu'à la fin du XX^e siècle. Et, par tête d'habitant, Vaud est aujourd'hui lanterne rouge de tous les cantons romands.

Ces maigres investissements d'infrastructures s'inscrivent essentiellement dans une logique de centres et de pôles: projets d'agglomération plus ou moins bien ficelés, construction de centres hospitaliers mahousses, combat contre le «mitage du territoire» par l'habitat groupé, concentration des industries dans des «parcs

technologiques», etc. La couverture de nouveaux besoins de transports, suscités par cette fonctionnalisation du territoire, reste cependant à la traîne. Si les centres urbains tirent assez bien leur épingle du jeu, les périphéries et le Pays profond sont en corollaire laissés pour compte.

Pourquoi le Canton n'arrive-t-il pas à investir plus généreusement? En matière environnementale, pourquoi les hôpitaux vaudois (à l'exception de Rennaz) ne sont-ils pas couverts de panneaux photovoltaïques pour leur autoconsommation? Pourquoi l'Etat n'est-il pas l'exemple à suivre par les privés dans l'assainissement énergétique de ses bâtiments administratifs? Où sont les parkings de transfert nécessaires aux déplacements multimodaux entre lieux d'habitation et d'activité? Pourquoi l'Etat a-t-il toujours au moins une piste d'autoroute ou un gymnase de retard?

Tout d'abord, la capacité d'exécution ne suit pas les intentions politiques du législatif. Pour prendre un exemple récent, les quelques millions réservés pour la promotion du bois vaudois dans la construction ne sont pas encore dépensés: combien d'années cette réserve va-t-elle dormir

avant qu'un compromis sur les règles de son utilisation soit trouvé?

Et même correctement légitimé, un projet cantonal peut trébucher sur une négligence ou un manque de compétence de l'office des constructions: un recours contre une adjudication mal argumentée a bloqué le chantier de l'hôpital du Chablais durant près d'une année.

Le Canton manque surtout d'esprit d'entreprise pour se lancer dans des grands projets. Sans un programme-cadre subventionné par la Confédération, rien n'avance, que ce soit pour le réseau de transports, les projets d'agglomération, les pôles d'excellence médicaux ou scientifiques. On n'a jamais imaginé, en terres vaudoises, copier Zurich, qui a financé seule une part des infrastructures ferroviaires jugées nécessaires, même si elles n'étaient pas dans les priorités de la Confédération ou des CFF.

Notre Etat peu entreprenant n'aide pas les communes à l'être, forcées qu'elles sont d'agir pour absorber l'expansion démographique. En matière d'aménagement du territoire, *La Nation* avait prédit une paralysie administrative découlant de la mise en application de la nouvelle LAT. Le résultat est cinq années passées à établir les nouveaux plans d'affectation communaux et à les faire laborieusement valider par les services cantonaux. En matière d'infrastructure scolaire, les normes cantonales forcent les collectivités locales à délaier des bâtiments scolaires inadaptés. Or, toutes n'ont pas les moyens de financer de nouveaux complexes scolaires, les transports et l'accueil parascolaire qui vont avec.

Il faut enfin regretter une certaine faiblesse des entreprises vaudoises.

Le Canton manque de partenaires privés d'importance pour conduire de grands chantiers de bout en bout. Les projets hospitaliers, ferroviaires ou routiers du Chablais ont par exemple été attribués à des groupes bernois ou zurichois. On compte dans le Canton une seule entreprise au nom balkanique pour faire pièce à ces grands noms; les autres entrepreneurs vaudois doivent se regrouper en consortium pour participer aux soumissions des grands chantiers. Et les règles d'attribution des marchés publics obligent souvent l'Etat à choisir des entreprises hors sol. La transformation de la gare de Lausanne est une heureuse exception.

L'Etat vaudois rêve d'un avenir grandiose mais pourrait, pour concrétiser ses ambitions, investir le double d'aujourd'hui dans ses infrastructures. Sa politique minimaliste d'investissement, dont les centres urbains sont les principaux bénéficiaires, combinée à une politique sociale très généreuse, nous promet un canton à deux visages: d'une part des centres habités par des employés tertiaires roulant tout électrique, d'autre part des campagnes et des zones d'altitude, aux bas loyers attirant une population d'assistés médicaux-sociaux. Entre deux, il restera place à des zones artisanales et commerciales.

Notre Canton est riche. Il peut et doit viser un meilleur équilibre. Il peut soutenir ou reprendre à sa charge les projets des communes et de leurs associations, être le parangon de la transition énergétique pour son parc immobilier, prendre les devants pour résoudre les problèmes de mobilité et appliquer une certaine préférence cantonale dans l'adjudication des grands chantiers.

Cédric Cossy

¹ *La Nation* N° 2179 du 16 juillet 2021.

Des citoyens comme les autres?

Dans quelques manifestations de «désobéissance civile» se sont trouvés impliqués des enseignants universitaires, parfois activement, ou alors comme soutien moral et tenants de l'immunité pénale des délinquants adeptes d'une grande cause. Ces personnes rémunérées par l'Etat peuvent-elles plaider pour l'illégalité, voire y tomber elles-mêmes? Leur situation, ressentie comme éminente, entraîne divers commentaires. A l'Université même, un groupe de travail plancherait sur le sujet de la «prise de parole» du corps professoral sur les thèmes militants et activistes. Dans *24 heures*, un éditorial de M. Emmanuel Borloz évoque la *délicate question de la désobéissance civile au nom du climat, de sa dimension par définition illégale dont on sent bien qu'elle gêne aux entournures. Non, l'Université ne peut pas tout laisser passer. Mais les individus qui la composent sont avant tout des citoyens.* Il poursuit sur ce ton mi-figue mi-raisin sans vraiment conclure. Dans le genre contorsionniste, c'est assez réussi.

La loi, c'est la loi, et un grade ou une distinction académique ne justifie

en rien qu'on la viole, ou qu'on recommande de la violer. Un prix Nobel de chimie couronne l'excellence scientifique, mais ne délivre pas un laisser-passer outre les normes légales, ni d'ailleurs un brevet d'intelligence politique. Si, forts d'un savoir qui les placeraient au-dessus du commun des mortels, des professeurs ou des chercheurs adoptent la posture du prophète, qu'ils en paient le prix devant les tribunaux. Ils se réjouiront d'ailleurs que la condamnation leur confère l'auréole des martyrs.

Cela n'astreint pas les membres du corps professoral au silence. Sur la place publique et dans l'arène politique, ils peuvent fort bien exprimer leur opinion et siéger dans les conseils élus. Dans les matières qu'ils maîtrisent, leurs avis peuvent être éclairants. Nous ne voyons même pas d'inconvénient à ce qu'ils affichent leurs convictions dans leur enseignement, car les étudiants sont adultes, en principe intelligents, et savent discerner l'information du plaidoyer. L'enseignant fera bien, tout de même, de signaler quand sa leçon tourne à la profession de foi.

La mission de l'Université est orientée vers la recherche de la vérité. En ce sens, pour être digne de son rang, le professeur ou le chercheur reconnu se doit, évitant la propagande biaisée et les slogans tordus, et se gardant de dire légal ce qui est illégal, de manifester son engagement politique dans un esprit de probité intellectuelle et de respect de la réalité. A ce titre, il n'est pas tout à fait un citoyen comme les autres.

J.-F. Cavin

Occident express 87

Me revoilà sur Hvar, long doigt de rochers, de pins, d'oliveraies et de criques nageant au large des côtes croates depuis la nuit des temps. Posés sur le dos de cette créature sous-marine, nous n'en finissons pas d'explorer ses cicatrices karstiques, ses rives découpées et abruptes plongeant dans la mer turquoise. Il y a quelque chose qui me frappe sur cette île, outre sa suffocante beauté, c'est l'impression que le temps s'y est arrêté autour de 1975. Tout m'y rappelle en effet le sud de la France de mon enfance. Les petites routes d'asphalte fatigué serpentant parmi les oliviers, bordées de fossés ocres et ne permettant le croisement qu'avec des soulèvements de cœur. Les villages à moitié abandonnés, leurs maisons de pierres sèches aux toits écroulés pleines encore du souvenir des femmes vêtues de noir y pleurant leurs marins engloutis au large du Cap-Vert. Les baraques à frites ou à crêpes tenues par des écoliers des environs. Les supermarchés miniatures où l'on étouffe, trébuchant sur des cartons d'eau en bouteille. Les petits cafés fermés «pour cause d'enterrement», leurs devantures délavées, leurs fenêtres brisées par lesquelles entrent et sortent des générations de chats éborgnés. Ici, dans cette petite ville de Stari Grad, fondée il y a 2'400

ans par des colons grecs, le tourisme maritime de masse, avec ses rives infinies bordées de cafés et de restaurants servants tous des burgers et des pizzas et des grillades, les milliers d'enfants hurlant, le visage badigeonné de crème glacée rose suivant des parents épuisés et hagards, les bikinis brésiliens, les colliers en or sur des peaux huilées et brûlées, les pistolets à eau, le grondement sourd des discothèques environnantes, rien de tout cela n'est encore parvenu dans ce petit village. Rien n'est propre ici, rien n'est sale non plus. On vit encore, à Stari Grad, hors saison aussi, lorsque l'ennui, la marée haute et les matins frais forcent les insulaires, d'ordinaire volubiles et joueurs, à l'hibernation. En ce début juillet, les femmes débarquent de leurs yachts et déambulent en tenues d'été, aériennes et désirables comme celles que peignait Matisse à Nice, avec leurs petits chiens et leurs maris, nous regardant assis à nos terrasses comme des hippopotames dociles. Et je me souviens de Bormes ou de Hyères il y a 40 ans, et je sais ce qu'elles sont devenues. Et je remercie le ciel d'avoir mis cinquante kilomètres de mer et trente ans d'histoire entre la côte et nous.

David Laufer

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Frédéric Monnier
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

IBAN: CH09 0900 0000 1000 4772 4

ICM Imprimerie Carrara Morges

La honte de l'Europe

Sous le titre «Lesbos, la honte de l'Europe», M. Jean Ziegler vient de publier, aux éditions du Seuil, un petit ouvrage condamnant la politique migratoire de l'Union européenne et de la Grèce. Lesbos est l'une des cinq îles grecques proches de la côte turque sur lesquelles se trouve un *hotspot*, c'est-à-dire un centre européen d'accueil et d'enregistrement des migrants. La création de ces centres fut décidée en 2015, alors que le flux de requérants, ne cessant de croître, était monté à plus de huit cent mille personnes. L'idée était de soulager les pays du Sud, en particulier la Grèce, en répartissant les demandeurs d'asile dans tous les Etats de l'Union. Les *hotspots* permettraient de les accueillir et de les trier, puis de les renvoyer ou de les «relocaliser» dans un Etat tiers.

Cette opération, conçue par une bureaucratie lointaine, fut un échec immédiat et spectaculaire. Les *hotspots* – M. Ziegler parle surtout de celui de Lesbos, entièrement détruit par un incendie en 2020 et reconstruit ailleurs, mais ceux de Samos, de Leros, de Kos et de Chios sont assez semblables – sont des camps d'internement entourés de barbelés, plus que surpeuplés, sales, dangereux, infestés de rats. L'attente des demandeurs ne devait pas dépasser six mois. Elle est beaucoup plus longue, jusqu'à six fois selon M. Ziegler, à cause du manque de personnel qualifié, mais aussi parce que la crainte de laisser passer des terroristes ralentit indéfiniment l'interrogatoire de chaque requérant. Les nouveaux arrivants ne trouvent de place qu'à l'extérieur des camps et se débrouillent comme ils peuvent – à Samos, on parle de «la jungle». M. Ziegler évoque les rafiots surchargés de réfugiés que la police grecque ou Frontex¹

repoussent à la mer, les abus de pouvoir, les viols, la malnutrition générale, les requérants désespérés par des attentes sans fin, dont certains finissent par se mutiler, voire se suicider.

On le sait, M. Jean Ziegler réorganise volontiers la réalité en fonction de ce qu'il entend démontrer. Mais ses descriptions sont, dans l'ensemble, corroborées par d'innombrables reportages *interviews* et documents photographiques qui ne proviennent pas tous de gauchistes invétérés.

M. Ziegler accuse l'Union européenne et l'Etat grec de laisser volontairement pourrir la situation sur les *hotspots*, dans l'espoir secret que ce spectacle révoltant dissuadera les fuyitifs de franchir la Méditerranée. Il juge cette politique non seulement immorale mais aussi inefficace. Ce qui est sûr, c'est que, même si l'arrivée de nouveaux demandeurs a diminué depuis six ans, il continue d'être trop important pour que les *hotspots* puissent jouer convenablement leur rôle de guichet.

M. Ziegler est un incondicional du droit d'asile. A la question «jusqu'où peut-on ouvrir les frontières aux réfugiés?», il répond que «la question n'a pas lieu d'être»², l'asile étant un droit de l'homme³, c'est-à-dire un droit inaliénable pour tout homme. Il va même plus loin, dans son livre, en plaçant pour la création d'un statut de «réfugié de la faim», qui augmenterait le nombre des requérants dans des proportions considérables. Il est vrai qu'à partir d'un certain degré de malheur, la distinction entre le

requérant politique et le requérant économique, entre le persécuté et l'affamé est dérisoire.

Les positions de M. Ziegler ne sont pas illogiques, dès lors qu'on fait de l'asile un droit individuel illimité, contre lequel aucun autre droit ne peut prévaloir. Il pousse simplement la logique de la Déclaration jusqu'au bout et, de ce point de vue, il a raison contre Bruxelles, contre l'Etat grec et contre le monde entier.

Son erreur est de faire un absolu du droit des arrivants et de tenir pour rien ceux des populations résidentes. C'est refuser de voir que, pour l'Européen moyen, ce flux migratoire sans fin de populations de tout genre – il y a cinquante-huit nationalités dans le camp de Lesbos –, portant d'autres cultures, d'autres langues et d'autres religions, n'est rien d'autre qu'une invasion qui ne dit pas son nom. Alors, il freine de toutes ses forces et vote pour les partis populistes.

L'Union européenne, consciente de la puissance de cette résistance, se voit contrainte d'agir à deux niveaux. Au niveau de l'idéal, elle ne peut faire autrement que de continuer à proclamer son attachement sans réserve aux droits de l'homme et à multiplier les conventions censées en garantir l'application. Mais au niveau souterrain du «réalisme», en fait du pragmatisme cynique, elle recourt à des subterfuges douteux pour rejeter les demandeurs à la mer.

La Suisse connaît ce mécanisme, et *La Nation* a plusieurs fois dénoncé un jeu équivoque qui compense la générosité

excessive de ses discours sur l'asile par une application excessivement vétilleuse des ordonnances qui en découlent: on a des principes impraticables, alors on les salue, puis on les tourne.

L'Union est mal placée pour jouer l'indignation vertueuse à propos de M. Viktor Orbán. Le chef d'Etat hongrois ne fait pas autre chose qu'elle, mais il le fait ouvertement. Et sa brutale franchise évite au moins de susciter ces innombrables espoirs qui se perdent sans rémission dans la boue et les barbelés des *hotspots*.

Les grandes migrations sont un phénomène qui dépasse nos capacités de prévision. Certains pensent que notre civilisation n'y résistera pas. Les *woke* et tous ceux de la *cancel culture* l'espèrent même. Nous croyons quant à nous que l'avenir n'est pas complètement écrit, et que nous pouvons contribuer à sa réalisation. C'est pourquoi il importe que le politicien continue d'aborder les questions migratoires en donnant la priorité aux intérêts vitaux de ses nationaux: notre politique doit être cadrée par notre capacité collective d'accueil à long terme. Elle ne saurait être durablement plus «généreuse» que le peuple. Quant au sentiment individuel de solidarité humaine à l'égard des requérants, il a largement de quoi s'exercer à l'égard des réfugiés qui ont obtenu l'asile.

Olivier Delacrétaz

¹ Frontex, Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, est une institution de l'Union européenne. Elle a pour fonction de protéger les frontières extérieures de l'espace Schengen.

² Interview réalisé le 4 mars 2020 par Pascal Boniface, directeur d'Iris (Institut de relations internationales et stratégiques).

³ Article 14 de la Déclaration de 1948.

Planification hospitalière vaudoise: la descente aux enfers

Le Conseil d'Etat vaudois a mis en consultation de fin mai au 7 juillet son rapport de 30 pages concernant la planification hospitalière des soins somatiques aigus (la psychiatrie et la réadaptation hospitalière seront traitées ultérieurement).

Il s'agit du préluce (conditions-cadres) à l'élaboration de la nouvelle liste LAMal hospitalière vaudoise, comprenez la liste des établissements qui se verront attribuer des mandats de prestations leur donnant droit au financement de l'Etat (55%) et de l'assurance-maladie (45%) des gens hospitalisés. Il ne s'agira toutefois pas d'un réel mandat de prestation selon le Code des obligations, mais d'une obligation de prise en charge donnant droit à rémunération... Le Conseil d'Etat lancera après ce délai un appel d'offre, avant de sélectionner les établissements hospitaliers qui conviendront le mieux à ses critères, avec mise en vigueur début 2022.

Le ton est donné, extrêmement directif, se basant sur des critères fédéraux en la matière, mais le Conseil d'Etat se reconnaît la compétence de fixer des conditions spécifiques bien plus strictes en matière de processus de planification.

Les critères sont ainsi très détaillés, incluant, dans un esprit de concurrence appuyé, des hôpitaux même hors

Canton, des éléments financiers, de sécurité, de conditions de travail, de rémunération (qui se veulent bonnes pour les collaborateurs devant appliquer les conditions des CCT ou mieux, et limitées strictement pour le personnel médical), des données administratives, d'investissements (très étroitement surveillés), d'informatique, etc.

Une annexe définit les groupements de prestation pour la planification hospitalière (GPPH), modèle développé par le canton de Zurich qui consiste selon le domaine de prestation médicale à désigner quel établissement pourrait traiter telle ou telle pathologie. Par exemple, sous la rubrique ophtalmologie, concernant la chirurgie de la cataracte, on peut lire que seul un hôpital par canton (lire le service universitaire) serait habilité à la pratiquer. Idem en neurochirurgie pour la chirurgie spinale (colonne vertébrale), uniquement le CHUV... Cette planification qui confine à l'aberration fait fi de la pratique qui veut qu'un très grand nombre de spécialistes de longue expérience travaillent hors du CHUV et même des autres hôpitaux publics. Une telle diminution de l'offre se traduirait par une diminution de la qualité des soins, et mathématiquement par une limitation des gestes effectués, par un engorgement total de l'hôpital universitaire déjà débordé, des listes d'attente inadmissibles, la mise au chômage d'une

partie des 75'000 personnes travaillant dans le secteur de la santé vaudois.

L'impression générale qui s'en dégage est véritablement inquiétante. Elle se caractérise par une mise en concurrence des établissements pour faire partie de la fameuse liste, ce qui ne fait que masquer la volonté farouche de l'Etat de ne retenir que les hôpitaux qui remplissent exclusivement ses critères. Or ceux-ci visent essentiellement à asseoir le pouvoir absolu de l'Etat dans tous les détails de l'hospitalier, définis par des personnes pour l'essentiel sans la moindre expérience pratique en matière de soins, n'ayant pas retenu les leçons de la pandémie, et qui fondamentalement ne comprennent pas les enjeux humains pourtant déterminants dans ce domaine. On notera ainsi que parmi les partenaires consultés pour ce rapport ne figure pas le représentant des médecins vaudois, la SVM!

La méfiance des politiques envers les médecins semble un euphémisme. Dans le cadre de la liberté thérapeutique, ceux-ci sont responsables d'une part importante des dépenses de santé. Cela stimule la volonté du monde politique de diriger d'une main de fer ces acteurs au travers du fantasme de la maîtrise des coûts.

A cet égard, le report récent par le Conseil fédéral de l'approbation du projet Tardoc (nouvelle tarification

médicale ambulatoire élaborée par la FMH et une partie des assureurs), la volonté d'établir de nombreux systèmes de forfaits par pathologie en attendant peut-être d'éventuels budgets globaux, laissent augurer d'un avenir plutôt sombre dans ce domaine. En effet, personne n'a osé proposer de démanteler frontalement une partie du système de soins, tellement la démarche serait impopulaire et politiquement insupportable. C'est par la bande que vient la menace, voilée. Il faudra lutter pour éviter une dégradation d'un système reconnu, de très bonne qualité et de haut niveau. Le monde politique montre un visage inquiétant qui fait miroir à sa grande difficulté à accepter l'évidence: un tel système coûte certes cher, mais c'est le prix à payer pour un des éléments les plus déterminants de la vie humaine: la santé, avec ses évolutions thérapeutiques, le vieillissement de la population. Il convient de l'assumer, tout en assurant bien sûr son devoir de surveillance et de suivi de l'évolution, dans le cadre d'une vraie concertation avec les acteurs principaux. Et une autre évidence s'impose: jamais, dans tout le monde occidental, un système étatisé n'a montré la moindre capacité à économiser, sauf à réduire l'accessibilité aux soins. Nous voulons croire que là n'est pas le but de l'Etat de Vaud, ni celui de la Confédération.

Jean-François Luthi

Encore des faits

Le 29 juin 1941, apprenant la chute de Minsk, Staline se rend à l'état-major général. Il insulte Joukov et Timochenko. Joukov, chef de l'état-major, un dur, se met à pleurer. Le 30 juin, Staline reste dans sa datcha. Molotov, accompagné de cinq éminences du Parti, lui rend visite. Staline tient tous les pouvoirs. La catastrophe est de sa faute, le relèvement viendra de lui. Averti par son secrétaire Proskrebychev et gardé par 500 soldats d'élite, Staline n'est pas surpris. Mikoïan, l'un des visiteurs, raconte dans ses mémoires que Staline aurait demandé: Vous êtes venus pour m'arrêter? Aujourd'hui on sait que cette question a été ajoutée au manuscrit par Sergo, fils de Mikoïan. Molotov obtient de Staline, qui ne s'est pas effondré, la création du comité d'Etat à la défense, afin de redresser le pays et diriger l'effort de guerre.

Le 3 juillet, Staline parle sur Radio Moscou: *Camarades! Citoyens! Frères et sœurs! Combattants de notre armée et de notre marine! Je m'adresse à vous, mes amis.* Prononcé d'une voix opprimée, le discours contient onze fois le mot patrie et une fois le mot communisme.

En septembre 1941, Staline dit à Averell Harriman, envoyé du président Roosevelt: *Nous ne nous berçons pas*

d'illusions en croyant que les soldats se battent pour nous, les bolcheviques. Non, ils se battent pour leur Mère-Patrie.

Le 22 juin, le métropolite de Moscou, Serge Ier, la plus haute autorité de l'Eglise au million de martyrs et aux 48'800 églises fermées sur 50'000, est appelé à la rescousse: *Rappelons-nous les grands guides du peuple russe, Alexandre Nevski, Dimitri Donskoï, morts pour leur peuple et pour la patrie. Rappelons-nous les milliers de soldats orthodoxes...*

On ferme le Musée de l'athéisme, les journaux athées sont interdits.

Dans les années 1970, le *New York Times* demande à Veniamin Levich quelle est la plus belle période de l'histoire russe. Le scientifique répond: *La guerre! Alors nous nous sommes sentis former un tout avec le gouvernement comme cela ne se reproduirait jamais plus. Ce n'était pas leur pays, mais le nôtre. Ce n'était pas leur guerre, mais notre guerre.*

En Chine, lors de la révolte des Boxers (1900-1901), le contingent allemand se signale par une violence inouïe, voulant faire reconnaître à l'ennemi sa défaite totale. De nombreux observateurs attribuent ce trait aux troupes allemandes

exclusivement, alors que d'autres unités occidentales participent à la répression. Le Kaiser s'adresse à son corps expéditionnaire: *Vous allez combattre un ennemi brave, audacieux, bien armé et cruel. Pas de quartier. Pas de prisonniers. Utilisez vos armes de telle façon que, durant mille ans, pas un Chinois n'osera regarder de travers un Allemand.*

L'idéologie nazie accentue cette culture militaire violente. Le judéo-bolchevique asiatique remplace le Chinois cruel. Le général von Cochenhausen avertit ses soldats: *Barbarossa sera menée contre un peuple qui unit les moyens de combat les plus modernes à la cruauté asiatique. Le Russe n'est pas un adversaire convenable.*

Hitler a ordonné que la troupe liquide sur le champ les commissaires politiques capturés. Le général Erich Hoepner, commandant du prestigieux 4e groupe blindé, pourtant antinazi, futur comploteur du 20 juillet 1944, commente l'ordre: *C'est le vieux combat des Germains contre les Slaves, la défense de la culture européenne contre le flot moscovite et asiatique, la résistance contre le judéo-bolchevisme.*

Le judéo-bolchevisme est en partie mythique. Certes des juifs athées, comme Trotski, ont passé au bolchevisme et un individu comme Lev Mekhlis renforce le mythe. Mekhlis, à 16 ans, se bat contre les Cent-Noirs antisémites dans une unité d'autodéfense juive d'Odessa. Dès les années trente, il renie sa judéité au nom du communisme. Il se fait remarquer par sa férocité contre les prisonniers blancs. Staline apprécie sa dureté. Mekhlis devient rédacteur en chef de la Pravda, puis directeur de l'administration politique de l'Armée rouge. C'est un purgeur inlassable, le seul à oser faire fusiller un général sans jugement. Obsédé par la trahison, le sabotage et l'espionnage, il

perd des heures à chiffrer lui-même les télégrammes.

Dans cette ambiance d'angoisse raciale et d'utopie, les deux camps multiplient les crimes, les Allemands contre les «Asiates cruels», et les Soviétiques contre leurs propres officiers et soldats accusés d'incompétence, de trahison ou de lâcheté.

Aucune révolte d'envergure ne se produira contre le régime soviétique, à part celle de l'excellent général Andreï Vlassov, passé à l'ennemi avec 50'000 hommes affamés. Sa 2^e armée de choc a été encerclée à cause des mauvaises décisions du général Meretskov. Meretskov, lui-même arrêté le 23 juin, battu, jeté dans une geôle infecte, avouant une conspiration imaginaire, pardonné par Staline qui a besoin de lui, est si affaibli par les mauvais traitements qu'il commande plusieurs mois assis ou couché, incapable de contrarier Staline.

De nombreux paysans russes espéraient la fin du régime stalinien. Ils déchantent vite. Ils ont juste changé de maître. L'envahisseur ne supprime pas les kolkhozes, mais réquisitionne la production et vit sur l'habitant.

Lidia Ossipova a cru accueillir des sauveurs; elle bascule en quelques semaines. Le 18 novembre, elle écrit dans son journal: *Il faut admettre que les Allemands dans leur majorité sont bons, humains et compréhensifs. Nous sommes heureux qu'ils soient avec nous.* Le 27 décembre, elle désespère: *On peut s'attendre à tout des fascistes, sauf à de l'humanité. Les bolcheviques n'exterminaient pas les gens de façon si systématique. L'un vaut aussi peu que l'autre.*

Un médecin allemand de la 25^e division d'infanterie témoigne de la détresse de ses camarades mais aussi de la férocité de l'occupant vis-à-vis des civils. Il achève son tableau de l'horreur par ces mots: *Ici, il n'y a plus de vie humaine.*

Jacques Perrin

La haute ville de Moudon

Pour le marcheur qui descend d'Hermenches ou de Rossenges, l'arrivée par la passerelle dans la ville haute de Moudon, quartier appelé le Bourg, réserve de belles surprises. On chemine entre deux rangées de maisons de poupées, contiguës, vivantes. Mais si on les regarde d'en bas, d'un côté ou de l'autre de la barre rocheuse qui sépare la Broye et la Méline, on constate que ces maisonnettes comportent un grand nombre d'étages et que le Bourg ne montre que le haut de ses constructions, qui descendent bas dans la pente, avec des balcons en bois, de petites terrasses et des jardins. Certaines de ces maisons remontent au XV^e siècle.

Si vous continuez la rue du Bourg, Moïse sur sa fontaine vous accueille sur une place aristocratique où se dressent plusieurs bâtiments anciens: le Château de Carrouge, reconstruit aux XVIII^e et XIX^e siècles, qui abrite la Fondation Méline, école pour l'enseignement spécialisé, la Maison de Rochefort, où se trouve le Musée du Vieux-Moudon, et Grand-Air, ou Maison de Denezy, dont un étage est consacré au Musée Eugène Burnand.

Parlons d'abord de ce musée, le seul en Suisse romande qui soit dédié à un seul artiste. Ouvert en 1960, plusieurs fois modernisé, il abrite des œuvres que le Musée cantonal des Beaux-Arts ne présentait jamais, et qu'il a prêtées au musée moudonnois, par exemple le fameux *Labour dans le Jorat*, qu'il a fallu faire entrer par la fenêtre car ses dimensions (2 m 50 x 6 m 30!) ne permettaient pas qu'il emprunte l'escalier. D'autres musées et la Confédération ont prêté des œuvres au Musée Eugène Burnand qui, de plus, bénéficie d'un comité actif pour organiser des visites, des conférences et autres activités.

L'Etat de Vaud, propriétaire du bâtiment, ne l'a pas entretenu de façon

adéquate, malgré sa note *2* au recensement cantonal. Il souhaite le vendre à la commune. Que vaut un bâtiment historique important, mais dégradé? L'investissement pour la rénovation sera important. Et le Musée Burnand ne peut pas déménager, bien sûr. Il serait regrettable qu'une collection si chère aux Vaudois soit dispersée pour retourner dans des dépôts obscurs, et que *Labour dans le Jorat* ressorte par la fenêtre! Les autres étages doivent trouver une affectation digne de son prestigieux voisin d'en-dessus.

Une autre menace pèse sur le site de cet éperon rocheux, unique par sa topographie et toutes ses constructions historiques, ensemble classé en note *1*: un projet de nouvelles constructions de quatre villas à toit plat et d'un immeuble de quatre niveaux à côté du Grand-Air (voir *24 heures* du 8 juillet, p. 9). Il serait proprement scandaleux de défigurer cet endroit si majestueux et plein de grandeur passée et présente.

Les rédacteurs de *La Nation* ont une part importante d'eux-mêmes qui est rationnelle, mais ils gardent aussi parfois un côté sentimental que tous les Vaudois partagent. Pour qui connaît l'histoire, l'ensemble de la ville de Moudon, avec sa basse ville et l'église Saint-Etienne, représente le cœur battant du Pays de Vaud médiéval, son point d'ancrage, son centre. Les «capitales» vaudoises furent Avenches la Romaine, Moudon, Berne, enfin Lausanne. Depuis 2007, la ville a même perdu son statut de chef-lieu de district. Le chagrin que provoqueraient la défiguration de la ville haute et la dégradation de la Maison de Denezy si elle ne retrouvait pas une vraie vocation publique et culturelle serait immense.

Unanimes, l'histoire, la beauté, la raison et l'émotion crient: «Sauvez la ville haute de Moudon!»

Yves Gerhard

$$\frac{\sum_{k=0}^{\infty} x^k \int_a^{\infty} \frac{1}{\sqrt{n} (2n!)^2} \times e^{-n}}{\int_0^{\infty} \log^n(n!) \times e^{-n}} = \text{sketch of a car}$$

Ce qu'il fallait démontrer

L'Office fédéral du développement territorial a récemment diligenté une étude très scientifique destinée à démontrer très scientifiquement que les automobilistes ne paient pas assez en regard des horribles méfaits qu'ils causent à la société, tandis que les cyclistes couvrent largement leurs coûts et sont donc économiquement bénéfiques à la société.

LE COIN DU RONCHON

Les résultats de cette étude très scientifique ont été publiés: ils démontrent – de manière assez inattendue – que les automobilistes ne paient pas assez en regard des horribles méfaits qu'ils causent à la société, tandis que les cyclistes couvrent largement leurs coûts et sont donc économiquement bénéfiques à la société.

Ces résultats ont été obtenus en prenant en compte les «coûts externes», c'est-à-dire les dommages causés en matière de bruit, de pollution atmosphérique et de changement climatique. A

ceux qui affirmeraient que ces éléments ne peuvent pas être chiffrés de manière objective, l'office fédéral répond que «la détermination des dommages causés par les transports fait appel à des disciplines scientifiques très diverses» telles que les études médicales et les sciences de l'environnement. «Les dommages sont convertis en unités monétaires. Pour l'estimation financière des dommages causés à la santé, la donnée connue sous le nom de «valeur d'une vie statistique» (VVS) joue un rôle important. Elle exprime combien une société est disposée à payer pour empêcher un décès.» Cela confirme donc que ces calculs reposent sur des chiffres subjectifs, choisis pour obtenir les conclusions souhaitées.

Dans le même ordre d'idées, il est facile de démontrer mathématiquement que les coûts de l'Office fédéral du développement territorial sont *infiniment* plus élevés que les éventuels bénéfices qu'il pourrait apporter à la société. Il suffit d'admettre que *la liberté n'a pas de prix*, et on obtient alors la formule: *infini divisé par n'importe quel nombre = infini*, CQFD.